

COMPTE RENDU

Réunion du 14/03/2024 | 14h00, salle du conseil Brissac

Membres de la Commission :

Usagers :

Marie Odile Bioteau

Françoise Guillaume

Commerçants non sédentaires :

Sabrina Girault

Jean Marc Hery (excusé)

Tommy Pelletier (excusé)

Antoine Presselin

Justin Meignan

Police municipale : Loïc Thomas

Commerçants sédentaires :

Floria Bonaventure

Michel Marchand (absent)

Alain Vion (absent)

Elus:

Thierry Bargel

Isabelle Bouju (excusée)

Robert Touchet

➤ **Marché d'été de Saint Remy la Varenne :**

Le marché d'été débutera le 24 mars avec un accès gratuit pour tous les artisans de la région et une animation musicale organisée par les commerçants du marché. Les redevances des passagers seront ajustées en fin de semestre en fonction des présences par rapport aux abonnés

➤ **Demandes d'abonnements et d'emplacements :**

- La place « Girard miel » est attribuée à la crêperie Galanjou
- La place des savons « Tanguy Rio » est attribuée à Mr Duveau et Mr Liberge (Avis défavorable de Mme Girault)

➤ **Travaux place Clemenceau :**

- Mise en service le 27/03 des bornes rétractables destinées à protéger le marché
- Le tableau électrique à l'angle de la rue du 14 juillet a été entièrement rénové
- Des nouveaux potelets vont être installés sur la place et le marquage du stationnement refait

➤ **Modification du règlement marché :**

Les modifications suivantes ont été soumises pour avis à la commission :

Art 5 Les passagers ne peuvent pas être placés sur l'emplacement d'un abonné avec la même activité

Art 6 B1 suppression de la liste des documents à présenter qui fait double emploi avec l'article 10. La limitation de la longueur des stands est reportée en annexe 1

Art 13 Les câbles et chevalets sont interdits dans les allées de circulation pour garantir la sécurité des usagers

Art 16 Suppression de la mention des chevalets qui fait double emploi avec l'article 13

Art 28A Les déchets animaux doivent être placés dans des sacs poubelle fermés

Annexe 1 Limitation des stands à 6m pour les passagers et 15 m pour les abonnés. Obligation de tri des déchets et dépose selon les dispositions prévues par la commune : déchets animaux dans des sacs poubelles fermés, cageots bois et déchets végétaux aux emplacements définis derrière l'église. Polystyrène et cageots cartons déposés en déchetterie par les commerçants.

Ces modifications seront intégrées dans la version 2024 du règlement

➤ **Gestion des déchets**

Afin de réduire l'impact environnemental et le coût (5600€ en 2022) des déchets une première étape de tri a démarré en janvier pour identifier et évaluer les quantités des déchets à chaque marché

- Cageots cartons : un à deux conteneurs pleins
- Cageots bois : un demi-camion
- Cageots polystyrène : un conteneur plein
- Déchets végétaux : 10-15 cageots
- Déchets animaux : 1 ou 2 sacs poubelles

Les commerçants ont collaboré activement en séparant leurs déchets par catégorie et en les apportant aux bacs correspondants



www.brissacloireaubance.fr

5 rue du Maréchal Foch - Brissac-Quincé - 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
02 41 91 74 00 - mairie@brissacloireaubance.fr

L'étape suivante consiste à valoriser les déchets par recyclage ou réutilisation :



DECHETS MARCHÉ

TRIER → RECYCLER → REUTILISER

Support 3R'danjou et CCI



Recyclage:
apport en déchetterie
par les commerçants



Valorisation



Distribution aux habitants
de la commune



Bio ressource



Compost par la
Communauté de communes

Déchets animaux en
ordures ménagères

A partir d'avril les agents de la communauté de communes collecteront uniquement les cageots bois, les déchets végétaux et les déchets animaux en sacs poubelles fermés

Polystyrène et cartons doivent être recyclés en déchetterie par les commerçants

➤ **Animation des marchés de BLA :**

Les animations musicales sont prévues au budget comme en 2023 et la communication va être renforcée sur le site de BLA

Une réflexion est en cours pour améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux (recherche Google, application spécifique des marchés comme « saveur marché », pages Facebook...) et valoriser les commerçants des marchés.

Thierry Bargel

Isabelle Bouju

Robert Touchet



www.brissacloireaubance.fr

5 rue du Maréchal Foch - Brissac-Quincé - 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
02 41 91 74 00 - mairie@brissacloireaubance.fr